

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DASCO 92 Divers collèges parisiens -Subventions (15.650 €) dans le cadre du dispositif d'« Action collégiens ».

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à 41 collèges parisiens dans le cadre d'« Action collégiens » ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 31 octobre 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 4 novembre 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 4 novembre 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 4 novembre 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 5 novembre 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 9 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement est attribuée à 41 collèges dans le cadre d'« Action collégiens », suivant la répartition mentionnée dans le tableau ci-dessous :

COLLEGE	ADRESSE	MONTANT en EUROS
LA GRANGE AUX BELLES	158 quai de Jemmapes (10 ^e)	350
FRANCOISE SELIGMANN	21 rue de Sambre et Meuse (10 ^e)	350
VALMY	199 quai de Valmy (10 ^e)	350
LUCIE ET RAYMOND AUBRAC	62 rue de la Fontaine au Roi (11 ^e)	350
VOLTAIRE	101 avenue de la République (11 ^e)	350
GERMAINE TILLION	8 avenue Vincent d'Indy (12 ^e)	350
CAMILLE CLAUDEL	4 bis avenue de Choisy (13 ^e)	350
EVARISTE GALOIS	11 rue du Docteur Bourneville (13 ^e)	350
THOMAS MANN	91 avenue de France (13 ^e)	350
ELSA TRIOLET	9 rue Yéo-Thomas (13 ^e)	350
ALBERTO GIACOMETTI	7 rue du Cange (14 ^e)	350
FRANCOIS VILLON	10-16 avenue Marc Sangnier (14 ^e)	350
MODIGLIANI	1 rue de Cherbourg (15 ^e)	1 000
STEPHANE MALLARME	29 rue de la Jonquière (17 ^e)	350
BORIS VIAN	76 boulevard Berthier (17 ^e)	350
AIME CESAIRE	2 esplanades Nathalie Sarraute (18 e)	350
HECTOR BERLIOZ	17 rue Georgette Agutte (18 ^e)	350
GEORGES CLEMENCEAU	43 rue des Poissonniers (18 ^e)	350
MARIE CURIE	21-23 rue Boïnod (18 ^e)	350
MARX DORMOY	55 rue Marx Dormoy (18 ^e)	350
DANIEL MAYER	2 places Hébert (18 e)	350
GERARD PHILIPPE	8 rue des Amiraux (18 ^e)	350
MAURICE UTRILLO	4 avenue de la Porte de Clignancourt (18 ^e)	350
HENRI BERGSON	27 rue Édouard Pailleron (19 ^e)	1 000
GEORGES BRASSENS	4 rue Erik Satie (19 ^e)	350
GUILLAUME BUDÉ	7-15 rue Jean Quarré (19 ^e)	350
SONIA DELAUNAY	14-16 rue Euryale Dehaynin (19 ^e)	350
SUZANNE LACORE	149 boulevard Macdonald (19 ^e)	350
GEORGES MELIES	45 rue de Tanger (19 ^e)	350
EDMOND MICHELET	70 rue de l'Ourcq (19 ^e)	350
EDOUARD PAILLERON	33 rue Edouard Pailleron (19 ^e)	350
GEORGES ROUAULT	3 rue du Noyer Durand (19 ^e)	350
EDGAR VARESE	16 rue Adolphe Mille (19 ^e)	350
COLETTE BESSON	9 rue des Panoyaux (20 ^e)	350
JEAN-BAPTISTE CLEMENT	26 rue Henri Chevreau (20 ^e)	350
ROBERT DOISNEAU	51 rue des Panoyaux (20 ^e)	350
FRANCOISE DOLTO	354 rue des Pyrénées (20 ^e)	350
LUCIE FAURE	40 rue des Pyrénées (20 ^e)	350
PIERRE MENDES-FRANCE	24-34 rue Le Vau (20 ^e)	350
JEAN PERRIN	6 rue Eugène Reisz (20 ^e)	350
FLORA TRISTAN	4 rue Galleron (20 ^e)	350
TOTAL		15 650

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO